

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.
Pré requis obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte). ➤ Etre titulaire de la carte professionnelle (copie à fournir) ➤ Pour le module de 24 H, justificatif de la carte SST en cours de validation ➤ Pour le module de 31H, copie de la dernière carte SST
Dates (sous réserve d'un nombre de participants minimum)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Du 05 au 08 février 2018 (31H) / Du 06 au 08 février 2018 (24H) ➤ Du 23 au 28 février 2018 (hors WE) (31H) / Du 26 au 28 février 2018 (24H) ➤ Du 06 au 11 avril 2018 (hors WE) (31H) / Du 09 au 11 avril 2018 (24H) ➤ Du 22 au 25 mai 2018 (31H) / Du 23 au 25 mai 2018 (24H) ➤ Du 11 au 14 juin 2018 (31H) / Du 12 au 14 juin 2018 (24H)
Durée totale indicative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 31 heures OU ➤ 24 Heures si vous êtes titulaire d'une formation valide de sauveteur secouriste du travail (SST) au moment stage (vous êtes dispensé du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».)
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Module 31 H, soit 4 jours 1^{er} jour : De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Du 2^{ème} au 4^{ème} jour : De 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ➤ Module 24 H, soit 3 jours De 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Participants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 stagiaires maximum
Public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne titulaire de la carte professionnelle souhaitant la renouveler
Délai d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

Responsable Pédagogique	➤ Christophe CHAUSSARD
-------------------------	------------------------

Noms et Qualité des intervenants	
	<p>Christophe CHAUSSARD Responsable Pédagogique – Formateur</p> <p>Christian CALDERAN Formateur</p>

Validation	➤ Attestation maintien et actualisation des compétences
------------	---

Méthode pédagogique et organisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours théoriques avec méthodes directives et participatives ➤ Cas pratiques et mises en situation ➤ Document de référence à chaque participant ➤ Vidéoprojecteur - Tableaux pédagogiques - Paperboard ➤ Supports PowerPoint, Word, vidéos, ordinateurs
-------------------------------------	--

Obligations réglementaires	<p>Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité :</p> <p>Article 1er : Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre Ier du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionnés à l'article R. 625-8, nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle.</p> <p>Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.</p> <p>Article 3 : L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.</p>
----------------------------	--



MODULE	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES généraux	DURÉE minimale
Gestes élémentaires de premiers secours	Intervenir face à une situation d'accident	7 heures
Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité	Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle	4 heures
Compétences opérationnelles générales (7 heures)	Gérer les conflits	3 heures 30 minutes dont 2 heures de pratique
	Maîtriser les mesures d'inspection- filtrage	3 heures 30 minutes dont 2 heures de pratique
Compétences opérationnelles spécifiques: prévention des risques terroristes (13 heures)	Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes	1 heure 30 minutes
	Connaître les niveaux de risque associés	1 heure
	Connaître les différents matériels terroristes	1 heure
	Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes	1 heure
	Détecter et prévenir: les bons réflexes face aux menaces terroristes	1 heure
	Savoir entretenir sa culture de la sécurité	30 minutes
	Se protéger soi-même	2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique
	Protéger	
	Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
	Faciliter l'intervention des forces de l'ordre	
	Sécuriser une zone	
	Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger	30 minutes
	Notions de secourisme « tactique »	1 heure 30 minutes dont 1 heure de mise en pratique
Alerter les secours	30 minutes	